



Communauté Economique Européenne

Ministère chargé des Transports

**CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE**

**AU TRANSPORT NATIONAL ET INTERNATIONAL PAR ROUTE**

DE MARCHANDISES

N° ME31.10.00215

Nous, PREFET DE LA REGION NORD/PAS-de-CALAIS certifions

a) que **Monsieur MAZIT Atmane**

né(e) à COLLA (Algérie), le 10/02/66

a subi avec succès les épreuves de l'examen (année : 2010 ; session : 6 octobre 2010 ) organisé pour

l'obtention du certificat de capacité professionnelle au transport national et international par route de :

marchandises

conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 17 novembre 1999

b) que la personne visée au point a) est habilitée à faire valoir sa capacité professionnelle dans une entreprise de :

marchandises

- transport par route de : \_\_\_\_\_
- effectuant uniquement des transports nationaux dans l'Etat membre ayant délivré le certificat,
- effectuant des transports internationaux.

Le présent certificat constitue la preuve suffisante de la capacité professionnelle visée à l'article 10, paragraphe 1, de la directive 96/26/CE du Conseil du 29 avril 1996 modifiée concernant l'accès à la profession de transporteur de marchandises et de transporteurs de voyageurs par route ainsi que la reconnaissance mutuelle des diplômes, certificats et autres titres visant à favoriser l'exercice effectif de la liberté d'établissement de ces transporteurs dans le domaine des transports nationaux et internationaux.

Délivré à LILLE, le 6 décembre 2010

**Pour le Préfet de la région NORDIPAS-de-CALAIS et par délégation,  
Le chef de la division gestion des transports terrestres,**

**Christiane CACHAT**